CAHIER DES CHARGES

ARTISANS

Des métiers de bouche, des métiers d'art.

Version du 17/04/2019

Les artisans intègrent le réseau Tourisme de Terroir® en fonction des critères énumérés ci-après, différenciés par leur caractère **obligatoire** ou **recommandé**.

CRITERES OBLIGATOIRES

- Être en conformité avec la réglementation en vigueur (ERP, hygiène, sécurité, tourisme).
- Avoir souscrit une assurance couvrant les risques liés à l'accueil du public, notamment en termes de responsabilité civile, vols et incendies.
- Prôner et pratiquer une politique de développement durable.
- Disposer de son propre site internet ou à défaut, être référencée sur le site internet d'un organisme institutionnel local.
- Proposer majoritairement des produits issus d'un savoir faire local et/ou majoritairement à base de matière première d'origine locale (> à 60% des produits)
- Proposer des produits majoritairement transformés par l'artisan (> à 75 % des produits)
- Assurer la présence d'une personne en capacité de parler à la clientèle du savoir-faire lié au patrimoine local.
- Afficher les jours et heures d'ouverture.
- Être ouvert au minimum de Pâques à la Toussaint.
- Pratiquer au moins une langue étrangère nationale en plus du français.

ENGAGEMENTS

- Respecter les horaires d'ouverture communiquées sur la documentation et l'affichage
- Communiquer sur le réseau et sur ses partenaires.
- Participer aux actions entreprises par le réseau (promotion, réunions d'information, formations,…)

CRITERES RECOMMANDES NON ELIMINATOIRES

- Être facile à trouver à partir d'un plan ou d'un fléchage.
- Indiquer clairement l'entrée et l'accueil.
- Avoir un parking ou une possibilité de stationnement à moins de 100 m.
- Avoir des abords en parfait état de propreté.
- Afficher à l'entrée les langues étrangères parlées.
- Proposer un circuit de visite commenté de l'atelier de fabrication.
- Posséder des dépliants en anglais et éventuellement en d'autres langues.
- Proposer un espace de présentation de documentations à la disposition de la clientèle sur le réseau et ses partenaires.
- Assurer la présence d'une personne ayant une bonne connaissance de département, de son patrimoine et de ses produits, capable de conseiller les visiteurs.
- Accepter les cartes bancaires.